

DÉPARTEMENT
de LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81.025
Objet

ACQUISITION D'UN TRACTEUR
SERVICE DES ESPACES VERTS.

DATE DE CONVOCATION

17 MARS 1981

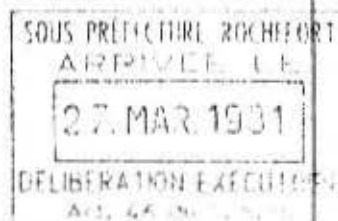
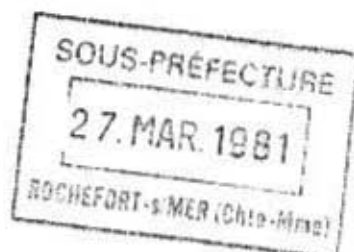
DATE D'AFFICHAGE

17 MARS 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 21
Nombre de votants 24

Contre _____

Abstention _____



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le vingt quatre mars à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, BOUCHET,
BUJARD, LACHAUD, DUFOUR, COLLE, PAPEAU, MONTRON, NAULIN, BOISARD,
MAURELLET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET,
M. BOULAN.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés MM. TETARD par Me DUFOUR
GUICHAOUA par M. PAPEAU
PELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD, POUGET, POUMAILLOUX

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

Le tracteur FORD 4400 affecté au service des Espaces Verts
étant souvent en panne, il est devenu indispensable de le remplacer.

La Société SADMA-RENAULT agriculture, par lettre en date du
20 Novembre 1980, nous propose un tracteur d'occasion de marque
RENAULT type 782, avec une garantie de 3 mois pièces et main d'œuvre,
pour la somme de 100.000 F. Cette société peut reprendre l'ancien
tracteur pour la somme de 15.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Société SADMA-RENAULT Agriculture
pour la fourniture d'un tracteur,

DÉCIDE :

- de commander à la Société SADMA-RENAULT Agriculture le tracteur
proposé pour la somme de 100.000 F. 100.000 fr
- de céder l'ancien tracteur à cette même société au prix de
15.000 F.

- de modifier les crédits inscrits au chapitre 901.5 Article 2147.0
du Budget Primitif 1981, comme suit :

En dépense..... + 15.000 F.
En recette..... + 15.000 F.

- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit de 85.000 F.
inscrit au budget primitif 1981, chapitre 901.5 Article 2147.00
augmenté de 15.000 F. correspondant à la modification de crédit men-
tionnée ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

